

## Compte rendu du Conseil Municipal

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 9

**Excusés :** 1

**Absents :** 0

**Pouvoirs :** 0

**Votants :** 9

**Séance du 12 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 06 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BAECHLE Mathieu

**Sont présents:** Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE

**Représentés:**

**Excuses:** Michel BETIS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime FAIRISE

---

### Objet: CCMD - Modification des statuts compétence organisation de la mobilité - 2021 016

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompain à compter du 1er juillet 2021 proposé le 23 mars par le conseil de communauté.

Il donne lecture du projet modification des statuts avec intégration de la compétence organisation de la mobilité et de la délibération adoptée par le conseil de communauté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**- accepte la modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompain à compter du 1er juillet 2021 proposée par le conseil de communauté de la CCMD.**

### Objet: CCMD - Fonds de concours mise en accessibilité de l'église et du cimetière - 2021 017

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune a la possibilité de solliciter la Communauté de Communes Mirecourt Dompain pour l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement du projet de la mise en accessibilité de l'église et du cimetière.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
		DETR	7 508,00 €	35,79%
Travaux	20 075,00 €	CR	0,00 €	0,00%
MO	900,00 €	CD	3 190,90 €	15,21%
		Fonds de concours intercommunal	5 000,00 €	23,84%
		Autofinancement communal	5 276,10 €	25,15%
<b>TOTAL</b>	<b>20 975,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 975,00 €</b>	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Mirecourt Dompain ci-jointe, fixant les principes d'attribution du fonds de concours;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Objet: Créances en non valeur - 2021 018**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 26/04/2021, relatif à un état de créances irrécouvrables inférieur au seuil de poursuites. Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2017 d'un montant de 36 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- 703400000010
- 703400000050
- 703400000057
- 703400000067
- 703400000073
- 703400000078

**DIT** que le montant total de ces titres s'élève à 36 € et fera l'objet d'un mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

**Objet: Décision modificative n°1 - 2021 019**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, doivent être modifiés :

- suite à la délibération concernant les créances admises en non-valeur, il est nécessaire d'alimenter le compte 6541
- le montant des dépenses imprévues (020) ne doit pas dépasser 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section, il est donc nécessaire de le diminuer de 2 000 € et d'imputer ces 2 000 € sur un autre compte.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-80.00	
6541	Créances admises en non-valeur	80.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
020	Dépenses imprévues	-2000.00	
2131	Bâtiments publics	2000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les réajustements de comptes indiqués ci-dessus.

### **Questions diverses**

Il a été établi les tours de garde pour les scrutins des dimanches 20 et 27 juin prochain, d'autres assesseurs viendront se greffer aux conseillers ères municipaux afin de soulager ces derniers.

Mr le Maire informe son conseil que le logement T4 est libre, il est donc urgent de le mettre en location.

Celui-ci est composé d'un grand sas d'entrée, 1 cuisine, salon, salle de séjour, 3 chambres salle de bain pour une surface au sol de 115 m2 + cave au sous-sol

Son loyer est de 561,15€ mensuel auquel il faut rajouter 75,00€ de charges qui comprennent l'eau, les O.M et le chauffage au sol.

Les PLUS de ce logement : Des travaux d'isolation supplémentaires des combles ont été réalisés en fin d'année 2018 et installation d'une ventilation hygroréglable.

Très bon état de propreté

Logement plein pied, accès à partir de son parking. Place paysagée à proximité immédiate

La commune d'Avrainville est membre du syndicat à vocation scolaire Terre de Légendes, en plus de l'école primaire, tous les services y sont proposés : garderie, cantine et accueil de loisirs qui fonctionne les mercredis et vacances scolaires...

Il est proposé une visite des lieux aux membres du conseil municipal qui le souhaitent, le maire et l'adjoint restent à disposition le samedi matin entre 8 et 10h00

Fin de séance : 22h00

Fait à Avrainville,  
le 12/05/2021

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE